



L'employeur a t il le droit de nous obliger a prendre un congés ?

Par **alito**, le 11/10/2011 à 12:40

Bonjour,

Est-ce qu'un employeur a le droit de nous obliger à prendre nos droits en congés avant la fin de l'année au risque de solder le tout le 31 decembre sans payer le reliquat restant ?

Exemple ; J'ai le droit à 40 jours de congès , mon employeur envoie un communiqué précisant que si je n'en profite pas avant le 31 decemvre, il les supprime sans les payer. Est-ce possible ?

Merci par avance.

Par **P.M.**, le 11/10/2011 à 14:23

Bonjour,

Il faudrait savoir ce qui a occasionné un tel solde de congés payés et sur quelle période ainsi que si vous avez bien eu des congés d'été...

C'est normalement à l'employeur de fixer les dates des congés payés et ceux pour la période en cours d'acquisition ne peuvent pas être imposés par l'employeur par anticipation si la période de prise va du 1er mai au 30 avril de l'année suivante...